

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Limoges Métropole relatif au projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 25605 du Président de Limoges Métropole, une enquête publique sera ouverte pendant une durée de 36 jours consécutifs du mardi 8 octobre 2024 à 9 heures au mardi 12 novembre 2024 à 17 heures inclus, en vue de la déclaration de projet relative au projet de renouvellement du quartier de Beaubreuil à Limoges.

DATES DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une enquête publique au titre des articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement, relative au projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges, se déroulera du mardi 8 octobre 2024 à partir de 9 h 00 au mardi 12 novembre 2024 jusqu'à 17 h 00 inclus.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours, horaires et lieux suivants :

- À la mairie de Limoges, dans les locaux de la Direction et de l'action foncière et immobilière situés au 31 avenue Baudin à Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
- À l'antenne mairie de la Ville de Limoges de Beaubreuil, située 6 allée Marcel Proust, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, le lundi de 13 h 30 à 17 h 00 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
- À Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de Limoges Métropole (www.limoges-metropole.fr).

PUBLICITÉ

Un avis sera publié par voie d'affichage au siège de Limoges Métropole, à la Mairie de la Ville de Limoges et l'antenne mairie de Beaubreuil, aux endroits prévus à cet effet, et sur les lieux concernés, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Un avis sera publié par voie de presse quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête dans le Populaire du Centre et Union et Territoires.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public des lieux cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête publique devront être adressées au commissaire enquêteur au siège de Limoges Métropole : 19 rue Bernard Palissy, CS 10 001, 87031 Limoges CEDEX 1.

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée : enquetepublique.ru.beaubreuil@limoges-metropole.fr

Les observations et propositions du public reçues le premier jour de l'enquête avant 9 h 00 et le dernier jour de l'enquête après 17 h 00 ne seront pas prises en compte.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Clarisse Rougier, et Monsieur René GRONEAU ont été désignés par Président du Tribunal administratif de Limoges, respectivement en qualité de commissaire enquêteur et de suppléant.

Il tiendra des permanences afin de recueillir les observations du public :

À l'antenne Mairie de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust :

- Le mardi 8 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le jeudi 17 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
- Le mercredi 30 octobre de 14 h 00 à 17 h 00
- Le mardi 12 novembre de 14 h 00 à 17 h 00

À l'espace Marcel Proust, 21 allée Marcel Proust 87280 Limoges :

- Le samedi 26 octobre de 9 h 00 à 12 h 00

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur adressera au Président de Limoges Métropole, dans le délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête.

Ces documents seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de Limoges Métropole et sur son site internet (www.limoges-metropole.fr).

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE

Au terme de l'enquête et à la suite de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, Limoges Métropole se prononcera par délibération sur la déclaration de projet relative au projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges.